



Réf. : C.L.44.2024

Première enquête mondiale sur le Cadre de suivi du Plan d'action mondial pour la promotion de la santé des réfugiés et des migrants

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et aux Membres associés et a l'honneur de les informer que l'OMS a établi le Cadre de suivi du Plan d'action mondial pour promouvoir la santé des réfugiés et des migrants, 2019-2023, prolongé jusqu'en 2030. Le Cadre de suivi est un instrument important dans le panorama plus large de la santé mondiale. Un ensemble spécifique de données adaptées sur les migrants et les réfugiés permettra non seulement de déterminer la contribution de l'OMS aux efforts déployés par les États Membres dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial, mais aussi de définir le cadre d'impact de l'OMS.

Pour donner suite à la résolution WHA76.14 (2023), dans laquelle le Directeur général est prié de présenter à l'Assemblée de la Santé en 2025, 2027 et 2029 un rapport de situation sur l'application de la résolution, les États Membres sont invités à participer à la première enquête mondiale consacrée au Cadre de suivi du Plan d'action mondial.

L'enquête en ligne (au moyen d'un questionnaire électronique) se déroulera du 1^{er} novembre au 15 décembre 2024 et permettra d'obtenir des informations essentielles sur la prise en compte des réfugiés et des migrants dans les politiques au niveau national. Une note conceptuelle décrivant le contexte, le but et les objectifs est disponible dans les six langues officielles à : <https://shorturl.at/dS2lv>.

Les États Membres sont invités à envoyer par courriel à healthmigration@who.int et au plus tard le 29 octobre 2024, le nom de la ou des personne(s) de référence au sein du ministère de la santé chargée(s) de la santé des migrants et des réfugiés qui aura(ont) pour tâche de répondre à l'enquête. Un questionnaire électronique sera ensuite envoyé à la ou les personnes de référence désignée(s).

L'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres et aux Membres associés les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 15 octobre 2024